

CHARTRE ÉTHIQUE DE L'ÉCOLE DU TNB



Théâtre National de Bretagne
Direction Arthur Nauzyciel
1 rue Saint-Hélier
35000 Rennes
T-N-B.fr

POURQUOI UNE CHARTE ÉTHIQUE ?

En tant qu'école supérieure d'art, l'École du TNB est un lieu de transmission, de savoir et d'émancipation, de réflexion et de questionnement.

Située au cœur d'un centre de création, elle fait partie intégrante du projet porté par l'artiste qui le dirige et se situe au carrefour des enjeux esthétiques et formels de son époque.

Dans un mouvement qui relie sans cesse l'histoire et la nécessité de déchiffrer le monde contemporain, elle est traversée par l'ensemble des sujets sociaux et sociétaux.

La colonne vertébrale du projet pédagogique de l'école repose sur le principe que toute création artistique est acte de transmission. En prise directe avec le monde professionnel, elle accueille des artistes, mais aussi des chercheurs, techniciens et scientifiques qui viennent transmettre leur approche de la création en plaçant le partage de leurs processus de travail au centre des apprentissages.

Cette charte vient réaffirmer les principes fondamentaux de l'école et proposer un cadre éthique autour des questions de transmission, d'égalité des chances, de diversité, de laïcité, d'éco-responsabilité, de prévention et de lutte contre toutes formes de discriminations et de violences. Sa réalisation a mobilisé l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives, ainsi que les élèves de la promotion 10. Ensemble, ils ont défini des axes de réflexion, nommé les valeurs communes et proposé des pistes d'action assorties d'indicateurs.

Cette charte fait partie intégrante du règlement des études pour les élèves et est ratifiée par les salarié-es par voie contractuelle.

QUELS ENGAGE- MENTS ?

L'École est un laboratoire, un lieu d'expériences et de recherche dont l'enjeu est de transmettre et d'inventer un rapport exigeant, intelligent et empathique au monde, pour que chaque élève développe sa singularité d'acteur-riche tout en se constituant ses propres outils à travers différents protocoles de travail et de contenus théoriques et pratiques appréhendés au cours de leur apprentissage.

Faire le choix d'une formation et d'une carrière artistiques est un engagement personnel important, où le corps, l'identité et l'intimité sont mobilisés à chaque instant de la pratique artistique, l'interprète étant son propre instrument.

Si l'imaginaire ne saurait se soumettre à des limites dans le cadre de la création artistique, les rapports de travail comprennent des règles qui garantissent l'intégrité et le respect de chaque individu.

Elles obligent chacun-e, élèves comme intervenant-es, à partager une exigence d'écoute, de qualité du regard, et de transparence sur les motivations de travail.

L'ÉCOLE S'ENGAGE À :

□ Transmettre des savoirs, théoriques et empiriques, ainsi que des outils intellectuels et techniques qui constituent l'histoire et les fondamentaux attendus et requis dans l'exercice du métier d'acteur-ric.e.

□ Promouvoir un modèle de transmission basé sur le respect, l'exigence et l'engagement mutuel entre enseignant-es et enseigné-es afin de créer les conditions de confiance nécessaire à l'apprentissage

— en favorisant les temps de dialogue pour les élèves, pour les intervenant-es et le personnel, en leur donnant la possibilité de se réunir au sein et en dehors des instances prévues par le règlement des études,

— en garantissant la libre expression de chacun-e dans le respect du principe de laïcité tel que défini par le code de l'éducation.

□ Promouvoir la diversité et l'égalité des chances dès le recrutement de chaque promotion (concours, jury, auditions)

— en favorisant l'accès à l'information de tou-tes sur la formation proposée,

— en garantissant l'accessibilité financière pour tou-tes,

— en valorisant les parcours atypiques et la diversité des origines parmi les élèves et les intervenant-es,

— en accompagnant les personnes en situation de handicap à tous les stades de leur parcours,

— en accompagnant les trajectoires professionnelles après les études.

□ Transmettre une culture de l'égalité

— en déconstruisant les stéréotypes et en contribuant à changer les représentations normatives au Théâtre, notamment en ce qui concerne l'interprétation et le répertoire,

— en veillant à la parité hommes-femmes au sein des différentes instances représentatives des étudiant-e-s, des personnels, des jurys,

— en assurant l'égalité professionnelle hommes-femmes parmi les personnels,

— en pensant les actions de communication de l'École en adéquation avec ces enjeux.

□ Lutter contre toutes les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, et toutes les formes de harcèlement quels qu'ils soient

— en développant les moyens pédagogiques d'information, de prévention et de sensibilisation,

— en développant des actions de formation à destination des élèves et du personnel,

— en étant vigilant et attentif à la parole des témoins et des victimes en cas de situation subie ou constatée,

— en respectant un protocole de signalement interne et externe à l'École, clairement identifié par tou-te-s. À cet effet, le Directeur nommera par une lettre de mission deux référent-e-s « Égalité » (homme et femme) au sein du personnel permanent, formés pour porter assistance aux victimes et les orienter dans leurs démarches. Par ailleurs, l'École mettra à disposition des élèves les informations pour contacter les cellules d'écoute AlloDiscrim et AlloSexism proposées par le ministère de la Culture,

— en prenant toutes les dispositions disciplinaires à l'égard des personnes mises en cause selon la nature des faits reprochés tout en veillant au respect de la présomption d'innocence (mise à pied conservatoire, exclusion temporaire ou définitive, signalement à la justice).

□ Participer à une politique environnementale sur le principe d'éco-responsabilité

— en menant des actions de sensibilisation aux partages de ressources et la gestion des déchets,

— en mettant en place une politique d'économie d'énergies,

— en privilégiant le réemploi à l'achat d'accessoires, de décors et de costumes.

DISCRIMINATION CE QUI DIT LA LOI

La discrimination est une inégalité de traitement qui peut s'opérer de manière directe ou indirecte.

Toute discrimination est punie par la loi qui les définit suivant 23 critères retranscrits dans le Code Pénal et dans le Code du Travail, principalement : l'âge, l'apparence physique, l'appartenance ou non à une ethnie, à une nation, à une race, à une religion déterminée, la situation de famille, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la grossesse, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine et le lieu de résidence, la capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français.

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

Les thèmes de cette charte seront portés systématiquement à l'ordre du jour des instances pédagogiques de l'école : conseil pédagogique et conseil des études.

Un rapport sera présenté chaque année au conseil d'administration. Réalisé à partir d'une matrice reprenant chaque item de la charte, ce document viendra recenser les actions réalisées de manière ponctuelle et/ou pérenne, ainsi que les projets en cours de réalisation. Il s'appuiera notamment sur des indicateurs chiffrés afin d'en mesurer les évolutions.



CONTACTS

ALLODISCRIM

Cellule d'écoute, de conseil et de traitement mise en place par le Ministère de la Culture et de la Communication :

alلودiscrim.fr

Code Ministère : 1959

culture.alلودiscrim@orange.fr

0800 10 27 46

51 rue Bonaparte - 75006 PARIS

Contact dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : culture.allosexism@orange.fr

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE DU TNB

L'équipe est à votre disposition pour tout besoin d'échange, tout signalement ou simplement toute discussion ou suggestion autour des principes et mesures établis dans cette charte.

Directeur des études
RONAN MARTIN

Adjointe à la direction des études
GWENDOLINE AFFILÉ

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE

1 rue Saint-Hélier CS 54007

35040 Rennes Cedex

Pour toute sollicitation : ecole@t-n-b.fr